

# MAIRIE DE LE CHAY

---

## Note d'information aux riverains

Madame, Monsieur,

Les travaux d'aménagement de la voirie de la route ERCE sont programmés le 27 avril 2020.

**Les travaux vont débuter, après une période de confinement liée à l'état d'urgence sanitaire. Dans le contexte de la présente crise, la mairie de Le Chay, le syndicat départemental de la voirie, et l'entreprise STPA conditionnent la reprise d'activité avec un respect strict des règles sanitaires pour garantir la santé de tous.**

Une organisation particulière des équipes et du travail va donc être mise en place pour parfaire à la distanciation des personnes présentes sur le chantier et respecter les gestes barrières.

**Nous demandons aux riverains de respecter ces distanciations avec les personnes présentes sur le chantier (1 mètre minimum) ainsi que les barrières et signalisations mises en place d'interdiction aux publics.**

Des travaux de cette nature ne peuvent se dérouler sans créer quelques gênes. En conséquence, nous vous demandons la plus grande indulgence face aux désagréments que pourrait occasionner ce chantier.

Des restrictions de circulation seront nécessaires pour assurer la pérennité des ouvrages exécutés. De nouvelles informations vous seront transmises pendant la phase travaux pour vous tenir informés.

Merci pour votre compréhension.

Monsieur le maire,

SAINTLOS Thierry

## **Note d'information aux riverains**

Madame, Monsieur,

Les travaux de dérasement des accotements sont programmés le 27 avril 2020.

**Les travaux vont débuter, après une période de confinement liée à l'état d'urgence sanitaire. Dans le contexte de la présente crise, la mairie de Le Chay, le syndicat départemental de la voirie, et l'entreprise STPA conditionnent la reprise d'activité avec un respect strict des règles sanitaires pour garantir la santé de tous.**

Une organisation particulière des équipes et du travail va donc être mise en place pour parfaire à la distanciation des personnes présentes sur le chantier et respecter les gestes barrières.

**Nous demandons aux riverains de respecter ces distanciations avec les personnes présentes sur le chantier (1 mètre minimum) ainsi que les barrières et signalisations mises en place d'interdiction aux publics.**

Des travaux de cette nature ne peuvent se dérouler sans créer quelques gênes. En conséquence, nous vous demandons la plus grande indulgence face aux désagréments que pourrait occasionner ce chantier.

Des restrictions de circulation seront nécessaires pour assurer la pérennité des ouvrages exécutés. De nouvelles informations vous seront transmises pendant la phase travaux pour vous tenir informés.

Merci pour votre compréhension.

Monsieur le maire,

SAINTLOS Thierry